Image not found or type unknown

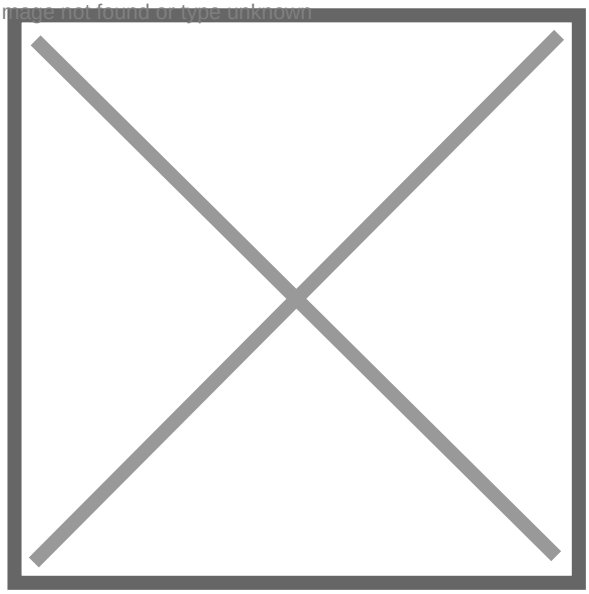

Litiges vente d'un véhicule

Par **Mystick_old**, le **12/05/2007** à **17:51**

J'ai vendu un véhicule (moto) il y a près d'un an lors de la vente l'acheteur
m'a fait remarqué que ce véhicule avait chuté de par la présence de rayure
sur divers partis de la moto ce que j'ai comfirmé.Trois mois plus tard ce dernier me contact
pour me dire qu'il ne veut plus la moto et me demande un remboursement total ce que j'ai
refusé il a fait une procedure auprès d'une assurance protection juridique cette dernière a fait
expertiser la moto et indique qu'il y a des défauts cachés suite a une chute hors que ces
défauts sont visuelles ex: levier embrayage rapée,levier selecteur vitesse réparé etc
et de plus l'acheteur ni d'être avoir été mis au courant mauvaise fois de sa part .
Qu'elles sont mes possibilité pour régler ce problème.
Merçi par avance ...

Par **Christelle_old**, le **12/05/2007** à **19:14**

Bonjour,

Ce qui est en cause dans votre cas ce sont les vices cachés. Le vice caché est un défaut que l'acheteur ne pouvait pas déceler au moment de la vente.
Dans votre cas le défaut a été remarqué lors de la vente, donc vous n'êtes pas tenu de rembourser.

Vous pouvez tenter d'expliquer à l'acheteur que vous n'êtes pas tenu de reprendre la moto. Et éventuellement chercher un arrangement amiable.

Cependant c'est votre parole contre la sienne. S'il persiste et vous assigne en justice il serait

judicieux de réunir des preuves de votre bonne foi, telles des témoignages...

cordialement

Par **Mystick_old**, le **19/05/2007** à **18:44**

Bonjour Christelle
Je suis agréablement surpris que mon soucis a susciter votre attention je m'attendais pas une réponse aussi rapide et je vous en remercie chaudement cependant j'ai reçu une convocation chez un huissier pour Septembre pour traiter cette affaire et l'acheteur sera représenté par l'avocat de son assistance juridique je vous laisse mon E Mail pour prendre contact avec vous de façon à me conseiller j'aurai aimer avoir un contact oral par téléphone car j'aurai de Nbrs questions a vous posez pour resoudre ce problème f.mystick@caramail.com
Je vous remerci grandement par avance et attend votre réponse dans la limite de votre disponibilité.

Par **Christelle_old**, le **20/05/2007** à **08:34**

Je sui vraiment navrée mais le conseil juridique est réservé aux avocats. Si je veux conserver la crédibilité de ce site je dois me limiter à l'information et ne peux pas m'improviser avocat. C'est contraire à l'éthique.
D'autre part je vous avoue que le temps me manque un peu.

Merci de votre compréhension.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés